L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.

No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Sera publiée par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'abonné, six piastres pour la feuille imprimée sur papier ordinaire et pour la feuille imprimée sur papier satiné, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné se trouve payé à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Après les abonnés ne seront discontinués qu'après avoir payé leurs arrérages.

Les annonces qui voudront paraître doivent en donner le nombre de fois pour lesquelles elles doivent être insérées, sans quoi elles seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées.

Les annonces qui ne seront pas limitées pour le temps, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et payées à raison de douze cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes ou moins.

Les abonnements pour l'année sont consentis au prix de six piastres par an, payables d'avance. Les annonces ordinaires, payables d'avance, sont de douze cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes ou moins.

Les abonnements pour l'année sont consentis au prix de six piastres payables d'avance. Les annonces ordinaires, payables d'avance, sont de douze cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année sont consentis au prix de six piastres payables d'avance. Les annonces ordinaires, payables d'avance, sont de douze cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes ou moins.

Les annonces qui ne seront pas limitées pour le temps, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et payées à raison